

Recherches sociographiques



Commentaire : Gilles Gagné, Le point de vue du critique sur la réplique de son auteur

Gilles Gagné

Volume 28, Number 1, 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056259ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056259ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagné, G. (1987). Commentaire : Gilles Gagné, Le point de vue du critique sur la réplique de son auteur. *Recherches sociographiques*, 28(1), 113–115.
<https://doi.org/10.7202/056259ar>

LE POINT DE VUE DU CRITIQUE SUR LA RÉPLIQUE DE SON AUTEUR

Je savais que quiconque, dans « notre » milieu, ne veut pas tout sacrifier au respect frileux et stérile qui est dû à « nos » précurseurs et veut faire autre chose qu'une hagiographie de « notre » sociologie, doit le faire à ses frais ; je me réjouis donc de voir que Bergeron se contente de me tourner un peu en ridicule, alors qu'il avait le droit de faire plus, et je déduis de cette réserve qu'il préfère user de la politesse rusée des vivants que de s'enkyloser de la raideur des monuments. Voilà pour la psychosociologie.

Sur la question centrale, celle sur laquelle Bergeron n'a pas jugé utile de revenir, il n'y a rien à rajouter. Contre la théorie fonctionnelle de l'État, j'ai soutenu, probablement mal, l'idée que l'État est la forme moderne des rapports politiques (*i.e.* des rapports de domination) et qu'en conséquence, la théorie de l'État n'était pas la théorie du politique annoncée au début de la trilogie, mais l'analyse, éclairante au demeurant, d'une forme historique qui, si elle englobe les autres du seul fait de venir après, n'a aucun titre à être tenue pour « ce qui est substantiellement partout et toujours le même ». S'il y a du « même » dans le politique, c'est dans la mesure où les formes antérieures se maintiennent au creux des formes ultérieures (où elles indiquent *a posteriori* le sens des transformations) et non pas dans la mesure où les formes ultérieures n'étaient qu'« inaperçues » dans les formes antérieures ; contre la vieille habitude de mettre toute « création » au début, je crois qu'il faut en mettre beaucoup dans l'histoire, et donc dans les conflits. Le fait que je ne sois pas l'inventeur de cette « idée profonde », qui est « ailleurs » une idée fondamentale, ne m'attriste pas. J'ai soutenu aussi que ce qui empêchait la théorie fonctionnelle de rejoindre, sur son terrain (*i.e.* sur le terrain de sa genèse, de son développement et de ses contradictions), la réalité historique qu'elle prend pour objet, c'était de poser qu'il existe des « nécessités de fonctionnement de toute vie politique »¹ présidant à la vie politique réelle et, surtout, de poser que l'analyse

1. Tiré d'un passage où Bergeron discute en ces termes l'opinion selon laquelle le mal politique français vient de ce que les Français jouent à moitié le jeu anglais et à moitié le jeu américain : « C'est sans doute vrai, mais posé en ces termes généraux, c'est plus une intuition ou une hypothèse qu'une

adéquate du fonctionnement de l'État moderne (contrôleur, contrôlé, contrôlant, etc.) allait permettre de dégager ces nécessités. J'ai trouvé, bref, que la théorie du politique se tenait chez Bergeron résolument du côté platonique de l'affaire, qui est, en l'occurrence et encore une fois, l'affaire des conflits sociaux (et j'ai donné des exemples). Je constate que Bergeron a cru plutôt, et ça se comprend, qu'en bon sociologue, j'étais tout bonnement « braqué » sur le mot « fonction » ; ça arrive. Il se trouve cependant que je trouve, avec la majorité des sociologues, que le concept de fonction est un concept indispensable. Mais tout cela est bien *cool* et on ne va pas se braquer, n'est-ce pas, pour une livre et quart d'épistémologie et pour quelques onces d'ontologie.

J'ai trouvé moins « professionnelles » certaines petites erreurs de fait, en particulier lorsqu'elles incriminent mes collègues, et je voudrais, si ce n'est pas abuser, en rectifier quatre. Sur l'annonce faite à l'auteur par un Simard enthousiaste, ceci : c'est une des fonctions de ce dernier que d'arracher à qui se trouve sur sa route des notes critiques pour *Recherches sociographiques* ; comme il a poussé le dévouement jusqu'à promettre d'en écrire s'il venait à en manquer, il est enthousiaste, et ça se comprend, même à propos des notes critiques qui ne doivent rien à ses prises de bras. Il semble donc que Bergeron se méprenne, et sur l'enthousiasme, et sur « l'instigateur » (du complot ?). Sur la déception que les remerciements adressés à Gagnon ont valu à l'auteur, ceci : je ne savais pas, lorsque j'ai soumis cette note critique, que Nicole Gagnon travaillait sur la plupart des textes publiés dans *Recherches sociographiques*, allant même jusqu'à en réécrire d'aucuns, et j'ignorais donc forcément que la loi du milieu concernant son reprisage invisible était la loi du silence. Je comprends que Bergeron ait cru que mes remerciements était une sorte *d'imprimatur* à rebours, tout comme je comprends que l'hypothèse d'une personne contribuant à améliorer la présentation d'idées qu'elle ne partage pas nécessairement ne vient pas spontanément à l'esprit.² Sur cette introduction mystérieuse où je « récite une leçon apprise ailleurs ou pour d'autres propos », ceci : Bergeron n'a pas compris que je voulais dire que *j'étais d'accord avec lui* pour penser que la « théorie », ça compte, et que l'effort de s'entendre sur ce qu'est une société fait partie du devenir de cette société ; il a vaguement compris, plutôt, que je me déclarais d'accord avec « quelque chose » et comme dans nos

démonstration théorique. Celle-ci ne peut se faire, croyons-nous, que par une présentation résolument fonctionnaliste, où les nécessités de fonctionnement de toute vie politique sont d'abord dégagées avant de les confronter avec la solution historique, donc circonstanciée, que tel régime leur donne. » (*Fonctionnement de l'État*, p. 190.)

2. En tant que rédacteur de *Recherches sociographiques*, Nicole Gagnon a donné un titre à la note critique, a divisé les paragraphes trop longs, a introduit les sous-titres, a replacé dans le texte trois notes infrapaginales et a éliminé une redondance en changeant de place une proposition et en inversant l'ordre de deux autres. Comme son intervention améliorerait beaucoup le texte, je l'en ai remerciée ; voilà pour *l'imprimatur*. J'aurais dû comprendre qu'il s'agissait là des services normaux qu'une intellectuelle de première magnitude doit rendre à la prose de ses collègues et les recueillir sans dire merci.

sciences on est devenu tellement cynique avec l'idée d'une recherche commune de la vérité qu'on ne peut plus voir deux personnes tomber d'accord pour dire que deux et deux font quatre sans croire qu'ils forment une clique, il s'est dit que je récitais et a voulu faire part au monde de cette trouvaille. C'est normal. Mais quand on n'est pas un spécialiste détenant en propriété privée une connaissance produite en solitaire et portant sur un objet dont les autres ignorent l'existence, on a tendance à rechercher la discussion (avec Easton, avec Goldstein... ou avec Bergeron), quitte à prendre le risque d'exposer ce sur quoi « nous nous entendons » avec l'autre. Admettons que ça n'était pas évident et convenons qu'il faudra à l'avenir mettre les points sur les i. Sur mes « obsessions » avec la « personnalité » de Trudeau dont j'ai commis l'erreur de dire qu'il s'était essayé à parler au nom de la nation, ceci : je n'ai pas de tels problèmes, évidemment ; j'ai cependant eu l'occasion de constater que les politologues s'amusaient parfois à s'accuser les uns les autres d'être des politiciens ratés et d'entretenir, vis-à-vis du « pouvoir » et des « puissants », des désirs illégitimes. Je trouve que, s'il s'agit là d'un vice professionnel, les politologues auraient intérêt à le réserver au domaine de leurs plaisirs mutuels.³

Gilles GAGNÉ

*Département de sociologie,
Université Laval.*

3. Il y a d'autres aspects de la réplique de Bergeron qui me paraissent un peu mystérieux. Mes fantaisies sur les douze États, par exemple, laisseront pantois le lecteur qui s'essaiera à faire lui-même le calcul : « Nous aurons à établir qu'il n'y a pas deux, mais trois termes : les États fédérés, l'État central et l'État fédéral comprenant ceux-là et celui-ci ; [...] Le fait que l'État central soit mieux qualifié que les États membres pour assumer les tâches de superfonctionnalité de l'État fédéral fait illusion. » (*Pratique de l'État au Québec*, pp. 205ss.)

Quant à la question de savoir si j'ai utilisé subrepticement les catégories de Bergeron lorsque j'ai dit que nous assistions à l'instrumentalisation du législatif, à l'autonomisation de l'administratif et au déplacement de la représentation politique du premier vers le second (ce qui implique la subordination du droit comme produit de la loi aux droits des catégories d'administrés), je laisserai Bergeron en décider ; cependant, outre le fait que je vois des changements là où la théorie fonctionnelle reconnaît la nature des choses politiques, je crois qu'on me félicite ici de parler français.